



RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00007

Numéro SIREN : 380 437 764

Nom ou dénomination : SALVAN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2013 sous le numéro de dépôt 560

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTLUCON

PALAIS DE JUSTICE
114 BLD DE COURTAIS 03100 MONTLUCON
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 04.70.05.05.40 -

RECEPISSE DE DEPOT

SALVAN ET ASSOCIES

9 rue de la Lombardie
03100 Montluçon

V/REF :

N/REF : 91 B 7 / 2013-A-560

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTLUCON certifie qu'il a reçu le 31/07/2013, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 10/01/2013
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

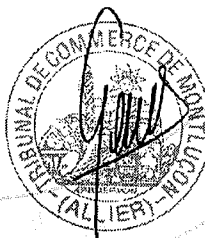
SALVAN ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
9 rue de la Lombardie
03100 Montluçon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-560 le 31/07/2013

R.C.S. MONTLUCON 380 437 764 (91 B 7)

Fait à MONTLUCON le 31/07/2013,

LE GREFFIER



S.A.S SALVAN ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros
9 rue de la Lombardie
03100 MONTLUÇON

R.C.S. MONTLUÇON B 380 437 764

DECISION EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 10 JANVIER 2013
--

L'an deux mille treize, le dix janvier à onze heures, les Associés de la Société SALVAN ET ASSOCIES se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement.

Il a été dressé une feuille de présence signée par les Associés entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Françoise SIROT, Présidente.

Monsieur Eric MENA, Directeur Général est désigné en qualité de Secrétaire.

Il est précisé que Monsieur Pierre Jean ORCEYRE, représentant EXCO Clermont est absent. Mais, il a donné pouvoir à Eric MENA pour le représenter.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée, puis certifiée exacte par le bureau qui constate que Le quorum est atteint.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre suivant :

- nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant,
- création d'un établissement secondaire,
- pouvoirs à donner aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités de publication auprès des instances professionnelles.

La société est maintenant contrôlée par la société **CREG (EXCO Clermont Ferrand)**. Conformément aux dispositions légales, la société doit désigner un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices. .

Après discussion, les associés mettent aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer comme commissaire aux comptes titulaire la SARL VULCA AUDIT, représenté par Monsieur Paul PETOTON dont le siège social est Centre d'affaires du Zénith, 30 rue de Sarliève- Immeuble Arche B 63800 COURNON D'Auvergne et comme Commissaire aux Comptes suppléant la SAS ACF représentée par Monsieur Fabien SOULEYREAU dont le siège social est 26, avenue du Lioran 15100 SAINT FLOUR pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale autorise l'ouverture d'un cabinet secondaire au 14, avenue Marx Dormoy à Clermont-Ferrand (63100). Cet établissement ne serait ouvert que pour l'activité Commissariat aux Comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur du présent procès verbal en vue d'accomplir toutes les formalités consécutives aux résolutions suivantes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président de l'Assemblée déclare achevée cette réunion à onze heures trente

Il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau de l'Assemblée.

Le Secrétaire,

Eric MENA

Le Président,

Françoise SIROT